

SAGE du bassin versant de la lagune de Thau

Aqua Domitia : un projet au cœur du SAGE du bassin versant de la lagune de Thau

Un SAGE pour une gestion durable des ressources en eau, des milieux aquatiques et de leurs usages.

Le SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, est un outil de planification majeur pour la gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants. L'objectif principal de ce document est de rechercher un équilibre durable entre la protection des ressources en eau, des milieux aquatiques et la satisfaction des usages de l'eau.

Cette démarche a été initiée en France par la loi sur l'eau de 1992, puis renforcée en 2006 par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA). Doté dorénavant d'un volet réglementaire opposable au tiers, le SAGE a pour but de formaliser et de rendre applicables les règles de gestion de l'eau sur le territoire du bassin versant, dans le respect des orientations et des priorités qui auront été décidées par les membres de la Commission Locale de l'Eau (la CLE).

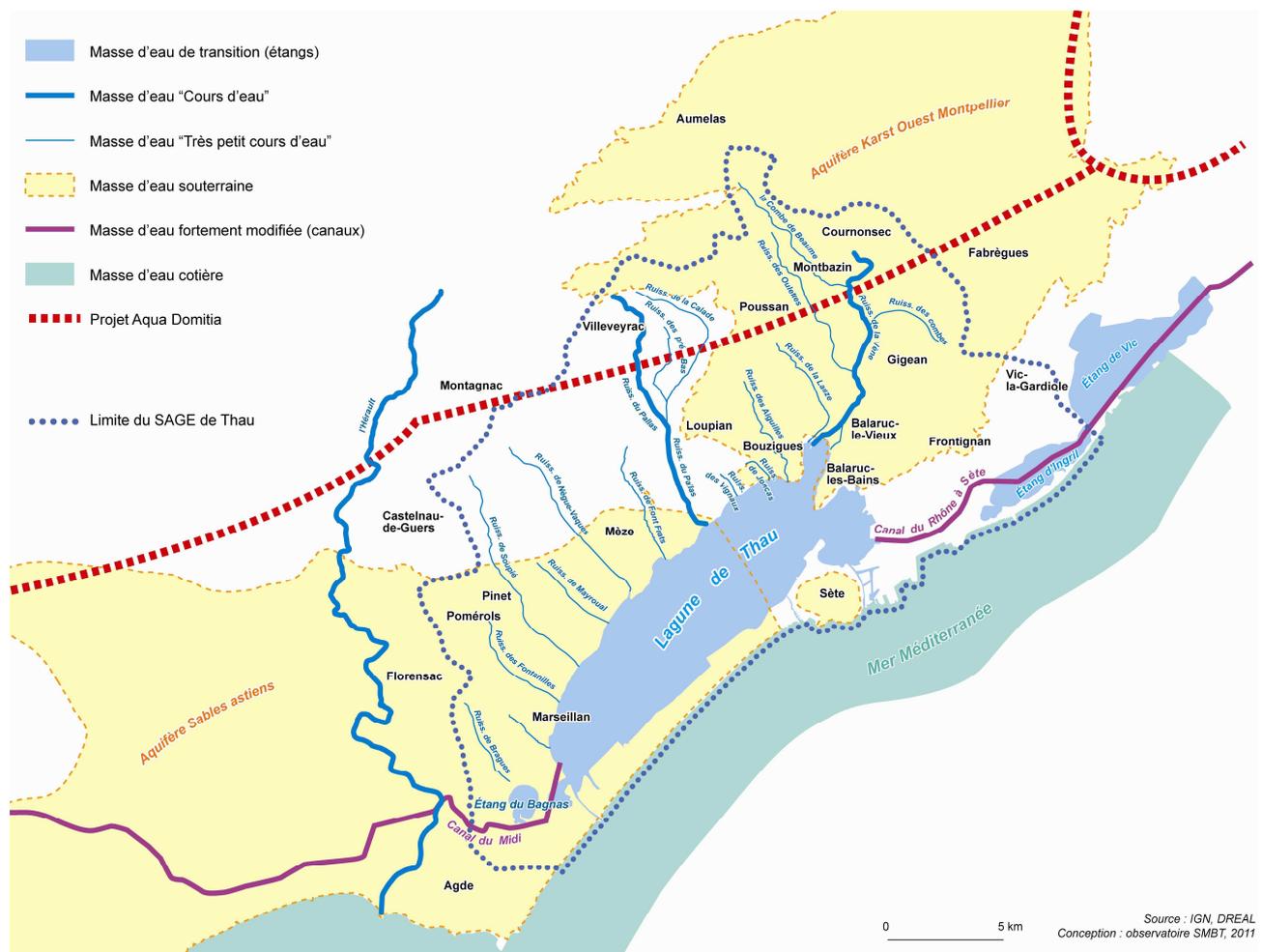


Figure 1 : le périmètre du SAGE du bassin versant de la lagune de Thau et les masses d'eau concernées.



Signé en décembre 2006, l'arrêté de création du périmètre du SAGE du bassin versant de la lagune de Thau marque la naissance officielle de la démarche, motivée par un dossier préalable. Ce périmètre concerne les 22 communes du bassin versant.

La Commission locale de l'eau en charge de l'élaboration et du suivi du SAGE a été créée par arrêté préfectoral en octobre 2007. Elle a été modifiée en juin 2010 consécutivement aux élections locales. Elle comprend 48 membres répartis en 3 collèges : représentants des collectivités, usagers et représentants de des services de l'Etat.

La CLE a validé l'état des lieux et le diagnostic du SAGE présentés en décembre 2009. La stratégie du SAGE a reçu un avis favorable du Comité de Bassin en avril 2011 et a été validée par la CLE en juin 2011.

Aqua Domitia en résonance avec la stratégie du SAGE.

Trois axes retenus par la Commission Locale de l'Eau forment l'armature de la stratégie du SAGE. Le projet Aqua Domitia interpelle chacun de ces axes stratégiques, à différents niveaux.

Axe 1 du SAGE : nécessité d'organiser une nouvelle gouvernance sur le territoire de Thau pour coordonner les politiques publiques du territoire, qui prenne en compte la concertation, l'expertise partagée et la capacité de financement pour un développement environnemental, économique et social équilibré du territoire.

Quels enjeux pour le projet Aqua Domitia ?

Aqua Domitia est un projet structurant pour l'avenir régional, avec des implications fortes pour le territoire de Thau. L'appropriation de ce projet au niveau local sera réussie à condition qu'il s'inscrive dans les dispositifs de concertation en place sur le territoire : Commission Locale de l'Eau, le Comité stratégique en charge du Contrat de gestion Intégrée... Ce projet, au-delà de la question de la gestion de l'eau, est aussi porteur d'enjeux économiques (agriculture, tourisme, développement local...) et sociaux (accès à l'eau, qualité de vie, ...) qu'il convient d'identifier et d'évaluer dans une approche intégrée des politiques publiques. En particulier, l'impact du projet sur la fiscalité locale est un point important qui doit être évalué.

Axe 2 du SAGE : nécessité d'intégrer la gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire, en priorisant l'articulation entre SAGE, SCOT, PLU et outils contractuels, pour mieux prendre en compte les enjeux de la gestion des milieux aquatiques dans les activités urbaines et économiques du territoire.

Quels enjeux pour le projet Aqua Domitia ?

Outil de l'aménagement du territoire, le projet Aqua Domitia est porteur d'enjeux forts pour le territoire : alimentation en eau potable pour répondre aux besoins futurs, accès à l'eau brute pour les nouveaux quartiers, ... Les perspectives ouvertes par Aqua Domitia en matière d'irrigation agricole constituent une opportunité pour le maintien de ces activités mais aussi pour leur évolution et leur pérennité dans un contexte économique fragile.

Axe 3 du SAGE : prioriser les actions pour la gestion qualitative des milieux aquatiques (maîtrise des pollutions) et l'équilibre quantitatif des ressources en eau.

Quels enjeux pour le projet Aqua Domitia ?

La ressource en eau du Rhône doit être appréhendée d'abord comme une ressource de substitution, afin de soulager les prélèvements sur les ressources fragilisées (Pli Ouest, Hérault, Astien). L'arrivée d'Aqua Domitia et l'accès à l'eau brute agricole peut également être un formidable levier pour promouvoir sur le territoire une agriculture raisonnée et intégrée aux exigences de protection des milieux aquatiques.



Une réponse pour sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire de Thau.

L'alimentation en eau potable du territoire de Thau est à l'heure actuelle assurée à 70% par la ressource du fleuve Hérault, et à 30% par la ressource karstique du Pli Ouest de Montpellier. Pour le Syndicat Bas Languedoc, la ressource du fleuve Hérault représente plus de 90% de la production d'eau potable. Cependant, cette ressource est fragilisée, ne pouvant répondre à la fois à l'augmentation de la demande et à l'impératif de conservation d'un débit minimum biologique indispensable au fonctionnement écologique du fleuve.

Dans ce contexte, le projet Aqua Domitia (maillon Sud) permet d'ores et déjà d'apporter une réponse en matière de production d'eau potable. Dès 2012, la livraison de l'eau brute à la nouvelle usine de potabilisation du Syndicat du Bas Languedoc à Fabrègues permettra la réalimentation de l'ensemble du réseau à hauteur de 30 000 m³/jour. Au-delà de 2015/2017, une extension de l'unité de traitement devrait permettre de traiter et de distribuer en pointe 35 000 m³/jour supplémentaires. D'autre part, cette alimentation permet de sécuriser la desserte, en la connectant à une ressource indépendante de la ressource Hérault ou de la ressource karstique du Pli Ouest.

La CLE rappelle que l'accès à l'eau potable à partir de la ressource du Rhône permettra de satisfaire aux besoins en eau potable des habitants du territoire de Thau, dans les limites de la maîtrise de la croissance démographique imposée par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Cependant, l'accès à la ressource du Rhône ne peut pas être l'unique réponse. La stratégie du SAGE met en avant la nécessité d'agir sur trois autres leviers : une meilleure anticipation des besoins, l'amélioration des rendements des réseaux d'adduction et de distribution et la sensibilisation de tous les usagers, publics et privés, à la limitation de leur consommation.

Une opportunité pour le maintien et le développement de l'agriculture littorale.

Le projet Aqua Domitia et plus particulièrement le maillon du Val d'Hérault traversant le territoire de Thau, constitue une opportunité pour le maintien et le développement d'une agriculture et d'une viticulture qui doivent être compétitives et évoluer sur le territoire avec l'accès à l'irrigation.

En ce sens, la profession agricole représentée au sein de la Commission Locale de l'Eau est particulièrement attentive à la mise en œuvre du projet Aqua Domitia qui permettra d'aborder l'avenir de la profession avec espoir, dans un contexte d'évolution climatique et d'accès à la ressource difficiles. La CLE a rappelé dans ses choix stratégiques le rôle essentiel de l'agriculture sur le bassin versant qu'elle souhaite soutenir : au-delà du poids économique et social de cette activité, l'agriculture est indispensable pour les services rendus en matière d'aménagement du territoire, pour le maintien de la biodiversité, pour la valeur et l'entretien des paysages qu'elle façonne tout en limitant les risques d'incendies, pour l'attractivité touristique...

La stratégie du SAGE a clairement exprimé qu'elle s'inscrit en faveur du soutien des activités agricoles nécessaires et constitutives de la richesse du territoire, mais qu'elle promeut une agriculture raisonnée et intégrée aux enjeux de l'eau sur le territoire. Cette stratégie pourra se développer à condition qu'elle se fasse en concertation avec les représentants de la profession agricole et de tous les acteurs du territoire, en développant aussi des outils d'accompagnement, de sensibilisation et de formation auprès des futurs bénéficiaires de cette ressource.

L'enjeu primordial de la qualité des eaux de la lagune de Thau et de l'ensemble des milieux aquatiques, nécessite une concertation avec l'ensemble des acteurs locaux (en particulier les représentants des activités maritimes et lagunaires) à la gestion de l'irrigation sur le bassin versant.



Intégrer le projet Aqua Domitia dans la réflexion globale de l'aménagement du territoire.

Au-delà de l'alimentation en eau potable et de l'irrigation agricole, l'artère littorale traversant l'ensemble du territoire de Thau constitue aussi une opportunité de réflexion sur les substitutions possibles afin de limiter les pressions sur les ressources déjà fortement sollicitées et fragilisées (Pli Ouest, fleuve Hérault, Astien). En particulier, certains usages doivent être pleinement intégrés à la réflexion d'Aqua Domitia, tels que :

- les usages ne nécessitant pas une eau potable : arrosages de jardins, des espaces et équipements publics ;
- la desserte en eau brute peut être un vrai outil d'accompagnement et d'équipement des secteurs maîtrisés d'urbanisation future ou d'activités, en lien avec les prescriptions du SCOT et des PLU des communes ;
- la desserte en eau brute peut être une réponse intéressante pour le développement des réseaux de défense et de lutte contre l'incendie...

Des questions en suspens.

Sur la qualité des eaux distribuées.

En ce qui concerne la qualité des eaux distribuées par le réseau Aqua Domitia, la CLE interpelle la Commission Particulière du Débat Public pour que des informations sur la qualité des eaux soient portées à la connaissance du public. La CLE souhaite d'autre part qu'un retour d'expérience puisse être versé au dossier du maître d'ouvrage sur les territoires bénéficiant depuis de longues années de cette ressource (Gard, territoire Montpellierain) tant sur les usages « eau potable » que pour les usages agricoles.

La CLE rappelle qu'aucun apport direct d'eau brute ne devra alimenter la lagune de Thau ou ses annexes.

Sur le financement du projet.

Le coût du projet est globalement évalué à 140 M€, hors réseaux de desserte. Le coût du maillon « val d'Hérault » est quant à lui estimé à 50 M€, les réseaux de desserte quant à eux représenteraient un coût estimé à 40 M€, selon des modalités qui restent à déterminer. Le financement du projet d'adducteur est porté par la Région, par BRL concessionnaire, l'Agence de l'eau et les départements. Les agglomérations et intercommunalités desservies seront appelées à participer au montage financier du projet, mais selon des modalités qui restent à définir pour chaque maillon.

Ces contributions doivent être plus précisément établies, afin de juger de la faisabilité financière du projet, et de son impact sur les budgets des collectivités locales.

Sur les modalités de mise en œuvre des réseaux de desserte.

L'étude, le déploiement et l'exploitation du réseau de desserte à partir de l'armature principale permettront réellement de disposer de la ressource là où elle sera nécessaire.

Sur ce volet, le dossier du maître d'ouvrage est assez peu explicite. Concernant le financement des réseaux de desserte, le dossier du maître d'ouvrage se limite aux éléments suivants : « *Le financement des réseaux de desserte sera assuré par des plans de financement spécifiques qui mobiliseront la Région, les Départements, les échelons locaux des collectivités ainsi que les usagers bénéficiaires des réseaux. Des négociations sont également en cours pour mobiliser des crédits européens FEADER* ».



Des réponses locales.

Le SAGE : engager une stratégie territoriale pour la gestion de l'eau brute.

A l'heure actuelle, les collectivités locales du territoire de Thau ne se sont pas ou peu engagées dans le projet Aqua Domitia, de même que sur les modalités d'organisation de la desserte en eau brute.

Le SAGE préconise l'engagement **d'un schéma directeur de desserte en eau brute**, condition préalable et nécessaire pour en fixer les modes de gestion, d'exploitation et de financement. Ce schéma pourrait permettre notamment de préciser :

- l'identification des besoins en eau brute, leurs évolutions sur le moyen ou long terme ;
- la localisation des secteurs susceptibles de bénéficier de l'accès au réseau d'eau brute ;
- l'organisation prioritaire de la desserte en eau brute, selon les secteurs, les usages ;
- l'intégration du réseau dans le réseau d'irrigation et d'eau brute présent actuellement sur le territoire (Villeveyrac, secteur de Mèze, conduite sud « de Frontignan »...)
- les conditions de partage de la ressource en eau brute, les priorités d'usage, les arbitrages ;
- les conditions d'accès à cette ressource compatibles avec les enjeux environnementaux du bassin versant (sensibilité aux pollutions des lagunes et des cours d'eau, vulnérabilité des masses d'eau aux effets de ruissellement, fragilité de certaines terres au lessivage, etc) ;
- les coûts et les modalités de financement du réseau de desserte ;
- les conditions de facturation du prix de l'eau brute (types de contrats et de facturation selon les usages, les périodes d'utilisation, les tours d'eau, les débits et les volumes disponibles ...).

En corollaire, se pose aussi la question de la compétence « desserte en eau brute », tant pour l'engagement des études préalables que pour la mise en œuvre des travaux et l'exploitation des futurs réseaux de desserte. Cette compétence n'est à ce jour pas clairement exercée sur le territoire. La CLE souhaite que cette question soit abordée dans le cadre du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de l'eau et des milieux aquatiques du SAGE qui sera élaboré dans les mois à venir.

Le Contrat de Gestion Intégrée : rassembler les partenaires autour d'une réflexion commune.

Le Contrat de Gestion Intégrée du territoire de Thau est en cours d'élaboration. Il a identifié cet enjeu important pour l'avenir du territoire qu'est le projet Aqua Domitia et en corollaire, l'accès à l'eau brute pour l'alimentation en eau potable (Fabrègues), l'irrigation agricole ou pour des usages divers.

A l'heure actuelle, aucune stratégie d'ensemble ne permet de mettre en relation le potentiel mobilisable de l'ensemble des ressources disponibles et leur partage équitable en adéquation avec les besoins actuels et futurs.

Pour apporter de la lisibilité dans ce contexte, le Contrat de Gestion Intégrée, en cohérence avec la stratégie du SAGE, propose qu'une **étude stratégique** soit réalisée en concertation avec tous les acteurs concernés, pour organiser les conditions de partage des ressources en eau, actuelles et futures en tenant compte :

- des disponibilités de chacune des ressources et de leurs capacités de renouvellement ;
- des besoins des milieux ;



- des besoins actuels et de leurs évolutions futures (eau potable, eau brute, irrigation agricole etc.) ;
- des projets actés par les principaux acteurs de l'eau : l'usine de potabilisation de Fabrègues et l'abandon à terme des captages de Saint Jean de Védas, le devenir de la source Cauvy, les projets de l'établissement thermal, la desserte en eau brute d'Aqua Domitia...

Outil d'aide à la décision dans le cadre de la gouvernance sur la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant, cette étude sera aussi le support d'un cadre de réflexion commun visant à rassembler les acteurs de l'eau autour de scénarios d'évolution des besoins (eau potable, agriculture, thermalisme, usages divers, etc.) et des ressources accessibles et disponibles sur le territoire (Hérault, Astien, karst, eau brute du Rhône).

En conclusion.

La Commission Locale de l'Eau en charge de l'élaboration du SAGE du bassin versant de la lagune de Thau a souhaité contribuer au débat public par le biais du cahier d'acteur. Cet outil de concertation est l'occasion de porter à la connaissance du public la synthèse des questionnements qui ont eut lieu dans les diverses instances de la CLE. Cette réflexion ne fait que s'amorcer et le projet Aqua Domitia sera au cœur des choix que la CLE aura à faire lors de l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des ressources en eau et du règlement du SAGE. Cette contribution ne constitue donc qu'une première ouverture sur la concertation du projet, qui doit se poursuivre avec les acteurs du territoire.

La CLE attire l'attention du maître d'ouvrage sur la singularité du bassin versant de la lagune de Thau. La CLE souhaite rappeler l'enjeu fondamental de la protection de l'ensemble des ressources en eau : lagunes, cours d'eau, eaux souterraines, eaux côtières. Ces ressources sont primordiales d'un point de vue biologique, environnemental, économique et social. Elles sont en étroites relations, mais aussi fragiles et en déséquilibre - qualitatif ou quantitatif - pour bon nombre d'entre elles. Cette interdépendance amène à la plus grande prudence quand aux choix à venir. En ce sens, la CLE invite le maître d'ouvrage à préciser les incidences directes ou indirectes du projet sur les masses d'eau, au regard des critères du développement durable.

Les besoins exprimés par le monde agricole ont été entendus par la CLE. En matière d'alimentation en eau potable, Aqua Domitia est une réponse aux besoins futurs. Mais cette réponse n'est pas unique. Elle doit impérativement s'intégrer dans une stratégie d'aménagement du territoire prenant en compte l'amélioration du rendement des réseaux, la sensibilisation aux économies d'eau... L'ambition d'Aqua Domitia doit être garante de cette stratégie, au risque de ne pas tenir ses engagements.

La CLE souhaite que le projet puisse être mieux défini sur le territoire du SAGE. Elle souhaite la mise en place d'un schéma directeur de desserte en eau brute sur l'ensemble du bassin versant pour mieux préciser les atouts et les contraintes du projet sur le territoire, mais aussi son potentiel en termes de développement économique, ses incidences d'un point de vue environnemental, ses impacts financiers...

Enfin, la CLE souhaite que la gouvernance du projet se précise, en particulier à l'échelle locale, en lien avec la CLE, mais aussi en lien avec les structures en charge de l'aménagement du territoire (le SCOT, les PLU) ou encore en charge des outils contractuels (le Contrat de Gestion Intégrée, les Contrats Natura 2000...).





Syndicat mixte du bassin de Thau

328 quai des Moulins – 34200 Sète

Tél. : 04 67 74 61 60 – Fax. : 04 67 49 90 87 – www.smbt.fr